

qu'il ne faisait aucune allusion aux droits de la minorité européenne d'Algérie. En séance plénière, la résolution a été approuvée par 62 voix, sans opposition, avec 38 abstentions (y compris le Canada).

Passant ensuite aux rapports de la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée, la Première Commission a décidé d'inviter les représentants de la République populaire démocratique de Corée (c'est-à-dire de la Corée du Nord) et ceux de la République de Corée (Corée du Sud) à prendre part à la discussion de la question coréenne sans toutefois avoir droit de vote. Par suite de cette décision, la Première Commission a entendu un exposé du ministre des Affaires étrangères de la République de Corée. Eu égard à une communication du ministre des Affaires étrangères de la Corée du Nord, qui n'acceptait pas sans réserve la compétence et l'autorité des Nations Unies dans la question coréenne, comme l'exigeait la résolution, la Commission a jugé que rien ne permettait à un représentant de la République populaire démocratique de Corée de prendre part à l'examen de cette question.

La Première Commission a mis fin à ses travaux de la session en adoptant un projet de résolution présenté par quinze puissances (dont le Canada) qui réaffirmait les objectifs des Nations Unies en Corée et invitait la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses efforts. En séance plénière, cette résolution a été approuvée par 64 voix contre 11, et 27 abstentions. Un projet de résolution de la Mongolie invitant les États qui gardent des forces armées en Corée du Sud à les retirer immédiatement, et un projet de résolution de l'URSS aux termes duquel l'Assemblée aurait considéré l'unification de la Corée comme une question de compétence nationale et aurait dissous la Commission pour l'unification et le relèvement, ont tous deux été retirés.

#### Commission politique spéciale — Débats sur l'Afrique du Sud, le Tyrol, l'Oman, et PUNRWA

En ce qui concerne la question du conflit racial en Afrique du Sud, que la Commission politique spéciale avait étudiée auparavant, l'Assemblée a été saisie d'un projet de résolution africain demandant que les Nations Unies envisagent l'expulsion de l'Afrique du Sud et l'application de mesures collectives d'ordre économique ainsi que d'autres sanctions. Elle était saisie également d'un projet de résolution asiatique, non moins énergique dans sa dénonciation de l'*apartheid* d'Afrique du Sud, mais qui laissait à chaque État membre le soin de décider des mesures qu'il entendait prendre, en conformité de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin à l'*apartheid*.

Le projet africain a été retiré en séance plénière lorsque les clauses d'expulsion et de sanctions n'ont pu réunir la majorité requise des deux tiers. Le Canada, qui n'avait pas jugé devoir voter pour la résolution africaine à cause des réserves que lui inspiraient ces clauses, a donné son appui à la résolution asiatique une fois supprimés les paragraphes prévoyant certaines sanctions et priant le Conseil de sécurité d'envisager l'adoption de mesures contre l'Afrique